



Étude la plus célèbre de Marcel Mauss (1872-1950), considéré comme le « père de l'anthropologie française », elle fut publiée pour la première fois dans L'Année sociologique en 1923-1924. L'auteur se demandait d'emblée : « Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, dans les sociétés de type arriéré ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y-a-t-il dans la chose qu'on

donne qui fait que le donataire rend ? » Après avoir examiné minutieusement les dons échangés et l'obligation de les rendre en Polynésie, puis l'extension de ce système dans diverses sociétés (Nouvelle-Calédonie, Trobriand, Mélanésie, Nord-Ouest amérindien), il se consacrait aux survivances de ces principes dans les droits et les économies anciennes (du droit romain ancien aux droits hindou, celtique, chinois) avant de conclure en étendant « ces observations à nos propres sociétés ». C'est donc peu de dire que les influences de ce texte ont été multiples jusqu'à nos jours ; qu'il a suscité nombre d'études ultérieures sur le sujet et qu'il est devenu un classique pour quiconque s'efforce de comprendre un au-delà de l'économie capitaliste.

